



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

36 COM

WHC-12/36.COM/12A

Paris, 1 juin 2012

Original : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-sixième session

Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie
24 juin – 6 juillet 2012

Point 12 de l'Ordre du jour provisoire: Avenir de la Convention du patrimoine mondial

12A Avenir de la Convention du patrimoine mondial – Rapport d'avancement sur la mise en œuvre

RESUME

Le Plan d'action stratégique et de Vision devant guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au cours de la décennie 2012-2022 a été adopté par l'Assemblée générale des Etats parties à sa 18e session (UNESCO, 2011) par sa Résolution **18 GA 11**.

Le présent document présente une mise à jour sur l'élaboration d'un projet de plan de mise en œuvre et ce projet lui-même, conformément à la Décision **35 COM 12A** du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2011) et à la Résolution **18 GA 11** de l'Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, 2011).

Toutes les décisions sur la « Réflexion sur l'Avenir de la *Convention* » (**35 COM 12A** à **35 COM 12E**) sont disponibles dans le Rapport des Décisions de la 35e session du Comité du patrimoine mondial à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/sessions/35COM>.

Projet de décision : **36 COM 12A**, voir Point IV.

I. ANTECEDENTS

1. A sa 32e session (Québec, 2008), le Comité du patrimoine mondial a décidé d'initier un processus de réflexion sur l'Avenir de la *Convention du patrimoine mondial*. Lors de sa 33e session (Séville, 2009), le Comité a décidé qu'il serait utile de développer un plan stratégique global pour guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au cours de la prochaine décennie. La 17e session de l'Assemblée Générale des Etats parties (UNESCO, 2009) a appelé à un travail supplémentaire sur le développement de ce plan basé sur les Objectifs stratégiques. Lors de sa 34e session (Brasilia, 2010), le Comité a décidé qu'un projet de Plan d'action stratégique et de Vision devrait être élaboré à sa 35e session pour transmission à la 18e Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, 2011). Un Groupe de travail ouvert spécifique établi par le Comité à ses 33e, 34e et 35e sessions respectivement et présidé par l'Australie s'est réuni pour discuter des questions relatives à l'Avenir de la *Convention*.
2. Le présent document a été préparé sur la base de la Résolution **18 GA 11** de la 18e Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, 2011). La 18e session de l'Assemblée générale a remercié le Groupe de travail ouvert pour avoir mené l'élaboration de la Vision et du Plan d'action de manière ouverte et participative, a adopté la Vision et le Plan d'action et a demandé au Centre du patrimoine mondial de le diffuser à grande échelle. Les Résolutions ont été mises en ligne sur la page web du Centre du patrimoine mondial à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/sessions/18GA>.

II. DÉVELOPPEMENT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

3. Par sa Décision **35 COM 12 A**, le Comité à sa 35e session (UNESCO, 2011) a noté la nécessité de mettre en place un Plan de mise en œuvre pour traduire en mesures concrètes les priorités détaillées dans le projet de Plan d'action stratégique et de Vision, et a demandé au Centre du patrimoine mondial de travailler en collaboration avec les Organisations consultatives pour établir un projet de Plan de mise en œuvre incluant des sources potentielles de financement des actions préconisées, pour étude par la 36e session du Comité du patrimoine mondial. Le Comité a demandé de se fonder entre autres sur les audits externes sur la mise en œuvre de la Stratégie globale depuis son lancement en 1994 jusqu'à 2011 et sur l'Initiative de Partenariat pour la conservation (PACTe), sur d'autres documents stratégiques en vigueur (tels que la Stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial et la Stratégie de réduction des risques de catastrophes naturelles), ainsi que sur les recommandations issues des diverses réunions de groupes de travail d'experts.
4. Des discussions sur le Plan de mise en œuvre ont eu lieu lors de la réunion de janvier 2012 entre les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. La réunion a noté spécifiquement que des liens étroits existaient entre le Rapport sur l'évaluation de la Stratégie globale et de l'Initiative PACTe – rédigé par l'Auditeur externe en 2010-2011 et adopté par l'Assemblée générale par sa Résolution **18 GA 8** – et le Plan d'action stratégique et de Vision pour guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au cours de la décennie 2012-2022 adopté par l'Assemblée générale par sa résolution **18 GA 11**. Ceci a été spécifiquement indiqué dans un document de travail préparé pour le Groupe de travail ouvert établi par la Résolution **18 GA 8**. Ce document a été transmis par la lettre circulaire datée du 1^{er} février 2012. Ce document et un document mis à jour comprenant les implications financières (transmis le 24 avril 2012) ont été mis en ligne sur la page web du Groupe de travail ouvert : <http://whc.unesco.org/fr/open-ended-working-group/>.

5. De ce fait, le présent document a été préparé après la première réunion du Groupe de travail ouvert établi par la Résolution **18 GA 8**, qui s'est réuni à l'UNESCO les 15 et 16 mai 2012 (voir document de travail WHC-12/36.COM/9A). Une réunion spécifique entre le Président du groupe de travail ouvert sur l'Avenir de la *Convention du patrimoine mondial*, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial sur le projet de Plan de mise en œuvre s'est tenue le 16 mai 2012.

III. PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL, 2012-2022

Depuis sa 32^e session (Québec), en 2008, le Comité du patrimoine mondial a porté toute son attention sur un processus de réflexion sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial*. Un Groupe de travail spécifique ouvert sur l'avenir de la *Convention*, présidé par l'Australie, a été établi par le Comité à ses 33^e (Séville, 2009), 34^e (Brasilia, 2010) et 35^e (UNESCO, 2011) sessions. Sur la base des recommandations du Groupe de travail, le Comité a décidé d'élaborer un plan d'action stratégique global en vue de guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au cours de la prochaine décennie. Le Plan d'action stratégique et la Vision ont été examinés à la 17^e session de l'Assemblée générale et adoptés à sa 18^e session, en 2011.

Le Plan d'action stratégique fixe six objectifs du patrimoine mondial pour contribuer à la structuration du travail de la Convention sur les dix prochaines années, ainsi que 17 priorités et résultats clés à atteindre (voir le document WHC-11/18.GA/11).

Dans la résolution **18 GA 11**, il est demandé au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives d'établir un projet de Plan de mise en œuvre pour le Plan d'action stratégique en s'appuyant notamment sur :

- l'évaluation indépendante menée par le Commissaire aux Comptes de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible et sur l'Initiative de partenariats pour la conservation (PACTe)
- la stratégie de renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial
- la stratégie de réduction des risques de catastrophes
- la politique relative aux impacts du changement climatique sur les sites du patrimoine mondial
- les recommandations des réunions de groupes d'experts sur les sujets suivants :
 - les défis mondiaux de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial
 - le processus de prise de décision des organes statutaires de la *Convention du patrimoine mondial*
 - les améliorations apportées aux « processus en amont », avant l'examen de la proposition d'inscription par le Comité du patrimoine mondial
 - la relation entre la *Convention du patrimoine mondial*, la conservation et le développement durable.

Le Plan de mise en œuvre sera mis à jour tous les deux ans et les résultats comparés aux objectifs du Plan d'action stratégique seront communiqués à l'Assemblée générale des États parties.

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
Objectif du patrimoine mondial 1 : La valeur universelle exceptionnelle de tous les biens du patrimoine mondial est maintenue						
1.1 <i>Déclaration de valeur universelle exceptionnelle</i>	La Déclaration de valeur universelle exceptionnelle est la base de la protection et de la gestion	A.1.1.1 Réaffirmer la primauté de la Valeur universelle exceptionnelle dans le cadre de la <i>Convention</i> et son rôle de protection et de conservation des lieux dont la valeur universelle exceptionnelle requiert l'assistance de la communauté internationale.	PIP.1.1.1 Les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial concernent les biens les plus exceptionnels ; pour ceux n'atteignant pas ce niveau, développer de nouveaux outils pour leur reconnaissance et leur conservation.	Comité du patrimoine mondial États parties	Déclaration de confirmation de la primauté de la Valeur universelle exceptionnelle à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
		A.1.1.2 Remplir des déclarations de valeur universelle exceptionnelle ou des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour tous les biens du patrimoine mondial.	PIP.1.1.2 100% des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial font l'objet d'une déclaration de valeur universelle exceptionnelle approuvée.	États parties Organisations consultatives	Déclarations de valeur universelle exceptionnelle approuvées par le Comité avant le lancement du troisième cycle des rapports périodiques	Étude des Organisations consultatives : 550 dollars EU par déclaration de valeur universelle exceptionnelle Traduction Temps de travail du personnel Fonds extrabudgétaires nécessaires
		A.1.1.3 Les déclarations de valeur universelle exceptionnelle sont mises en ligne.	PIP.1.1.3 À compter de la 37e session du Comité, les déclarations de valeur universelle exceptionnelle fondent les décisions sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
1.2 Mécanismes de suivi	Concentrer les mécanismes de suivi et les ressources sur les problèmes critiques de conservation tout en accordant aux États parties le temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations	A.1.2.1 Définir des indicateurs de suivi (liés à la Valeur universelle exceptionnelle) pour tous les biens faisant l'objet de rapports sur leur état de conservation, dont un examen des autres efforts normatifs et leçons tirées des rapports périodiques.	PIP.1.2.1 Les indicateurs de suivi adoptés, utilisés par les États parties et les Organisations consultatives, donnent un aperçu précis de l'état de conservation d'un bien par rapport aux caractéristiques constituant sa Valeur universelle exceptionnelle.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Indicateurs de suivi examinés à la 37e session du Comité (2013)	Contrats des Organisations consultatives (FPM) Coût estimé
		A.1.2.2 Créer des outils destinés à reconnaître l'excellence (c'est-à-dire réorienter l'attention du Comité pour qu'il ne se limite pas aux problèmes liés à l'état de conservation), comme des entités extérieures l'ont indiqué.	PIP.1.2.2 Meilleure couverture médiatique des réussites en matière d'état de conservation (exemples : récente mission de suivi, comités locaux ou régionaux des Organisations consultatives), celles-ci servant de modèles pour le renforcement des capacités et la formation par le Centre et les Organisations consultatives.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	En cours	Contrats des Organisations consultatives (FPM) Coût estimé
		A.1.2.3 Mettre au point et diffuser largement un système visant à classer par ordre de priorité et à sélectionner systématiquement des biens pour des rapports sur leur état de conservation (biens figurant ou faisant l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, puis biens ayant accueilli des missions, puis biens pour lesquels des rapports réguliers ont été réalisés, par exemple).	PIP.1.2.3 Système de classement par ordre de priorité pour l'examen des rapports sur l'état de conservation établi et mis en ligne ; les sites prioritaires font l'objet d'un compte rendu via le site Internet et les réunions du Comité.	Groupe de travail sur les Orientations	Révisions des Orientations en place depuis la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
1.2 Mécanismes de suivi (suite)	Concentrer les mécanismes de suivi et les ressources sur	A.1.2.4 Renforcer le suivi des biens ; organiser un atelier pour discuter de la mise en place d'un système de suivi proactif sans attendre l'apparition de problèmes sérieux.	PIP.1.2.4 Élaborer des outils appropriés pour que les États parties mettent en place un système de suivi proactif au niveau national ; les États parties disposent d'un système de suivi proactif intégré au plan de gestion de chaque bien inscrit. Les Organisations consultatives sont	Groupe d'experts	Le groupe de travail présente un rapport à la 37e session du Comité (2013)	Atelier : 200 000 dollars EU Financement extrabudgétaire

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
	les problèmes critiques de conservation tout en accordant aux États parties le temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations (suite)		également encouragées à développer des réseaux locaux de suivi.			nécessaire
		A.1.2.5 Les gouvernements nationaux sont encouragés à dialoguer régulièrement avec l'ICOMOS et l'UICN sur l'état de conservation des biens.	PIP.1.2.5 Moins d'impacts irréversibles enregistrés par le Comité du patrimoine mondial ; l'ICOMOS, l'UICN et le Centre recensent moins de nouveaux imprévus ; les mécanismes de suivi de l'état de conservation utilisés par les Organisations consultatives sont définis et compris par les États parties.	États parties Comités locaux/régionaux de l'UICN/ l'ICOMOS	En cours	Diverses
		A.1.2.6 Les gouvernements nationaux sont encouragés à associer l'ICOMOS et l'UICN, y compris leurs structures régionales, au processus de préparation d'une réponse aux rapports périodiques. Cette participation comprend la formation et la communication d'informations relatives aux rapports périodiques.	PIP.1.2.6 Formation aux rapports périodiques organisée, avec la participation des structures locales ou régionales de l'ICOMOS et de l'UICN ; présentations par l'UICN et l'ICOMOS ; coopération active entre les États parties et les Organisations consultatives.	États parties Comités locaux/régionaux de l'UICN/l'ICOMOS	En cours	Diverses
		A.1.2.7 Informer officiellement les États parties des rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire, qui seront examinés par le Comité à la session indiquée ; créer les conditions d'un dialogue, étudier les possibilités de faire part à l'État partie concerné, d'observations relatives aux rapports sur l'état de conservation et/ou à son droit de réponse (comme dans le processus de proposition d'inscription).	PIP.1.2.7 Les États parties sont informés des prochains rapports du Centre sur l'état de conservation, deux mois avant la réunion du Comité et les États parties sont parfaitement préparés à répondre ; moins d'informations de dernière minute communiquées par les États parties (tendance à la baisse).	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	États informés à partir de la 37e session du Comité (2013) et possibilités étudiées lors de cette même session	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		A.1.2.8 Décision d'établir par défaut un cycle de deux ans minimum pour l'examen des rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et pour l'étude de ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, sauf pour les cas d'extrême urgence ; le Fonds du patrimoine mondial accompagnera les pays en développement pour l'établissement de rapports et le suivi relatifs à l'état de conservation.	PIP.1.2.8 Respect accru des mesures correctives et moins de rapports faisant état d'une évolution insignifiante (tendance à la baisse) ; les courbes de tendance montrent un nombre moins important de biens lors du cycle annuel de compte rendu sur l'état de conservation ; cycle de deux ans mis en place ; dialogue plus approfondi entre les États parties et le Centre entre les sessions du Comité.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Établissement à la 37e session du Comité	Temps de travail du personnel
1.3 Conditions requises pour la conservation	Les conditions requises pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle sont mises en œuvre de façon transparente et régulière	A.1.3.1 Élaborer une stratégie globale de conservation comprenant, entre autres, les points ci-dessous (ces activités pourraient faire partie de la stratégie de conservation, une fois établies).	PIP.1.3.1 Stratégie globale de conservation élaborée et mise en œuvre entièrement financée.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Établissement à la 33e session du Comité	100 000 \$ Fonds extrabudgétaires nécessaires
		A.1.3.2 Développer une base de données des directives existantes sur les facteurs clés ayant un impact négatif sur la Valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial, et des outils pour de bonnes pratiques de gestion.	PIP.1.3.2 Base de données mise à jour chaque année, avec la possibilité pour les États parties et les Organisations consultatives de prodiguer de nouveaux conseils, le cas échéant. Des prix sont remis aux États parties à chaque réunion du Comité pour récompenser les bonnes pratiques de gestion.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives États parties	Base de données établie à la 37e session du Comité Reconnaissance en cours	Contrats des Organisations consultatives, FPM (ou fonds extrabudgétaires éventuellement) Temps de travail du personnel
		A.1.3.3 Formuler des recommandations pour combler les lacunes existantes, qui soient axées sur :	PIP.1.3.3 Contributions/consultations entreprises pour identifier les lacunes et formuler des recommandations sur les conditions requises pour la conservation et les pratiques s'y rapportant ; États parties	États parties Consultant Centre du patrimoine	Lacunes identifiées à la 37e session du Comité Formulation de	Rechercher des fonds extrabudgétaires pour obtenir des
1.3 Conditions	Les conditions					

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
<i>requis pour la conservation</i>	requis pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle sont mises en place de façon transparente et régulière	(a) la nécessité d'évaluations d'impact environnemental/évaluations d'impact patrimonial pour déterminer les impacts éventuels sur la valeur universelle exceptionnelle, l'éventail des activités proposées avec un impact probable sur la Valeur universelle exceptionnelle, ainsi que l'envoi de toute la documentation requise par le Centre du patrimoine mondial ;	largement consultés sur les outils déjà utilisés pour combler les lacunes. Recommandations disponibles sur le site Internet.	mondial Organisations consultatives	recommandations en fonction des fonds disponibles	ressources et un appui technique Identifier les donateurs
		(b) les usages, limites et besoins de documentation pour les systèmes de gestion traditionnelle ;				
		(c) les mécanismes de protection à mettre en place (comprenant les zones tampons, mais ne s'y limitant pas).				
		A.1.3.4 Confirmer dans quelle mesure il est nécessaire que des dispositifs de gestion et des cadres juridiques soient en place avant l'inscription (paragraphe 115 des Orientations).				
A.1.3.5 Proposer sur le site Internet un inventaire, basé sur les déclarations rétrospectives de Valeur universelle exceptionnelle et lié aux indicateurs, des biens du patrimoine mondial dont tous les attributs/éléments de Valeur universelle exceptionnelle sont en place et de ceux pour qui ce n'est pas le cas.	PIP.1.3.5 Les détails relatifs aux attributs/éléments manquants de Valeur universelle exceptionnelle sont volontairement soumis par les États parties pour envisager des actions correctives.	Centre du patrimoine mondial	Inventaire lié à des indicateurs établis pour la 38e session du Comité (2014)	Temps de travail du personnel		
A.1.3.6 Élaborer et diffuser largement des normes globales pour la gestion de site et des outils pour les évaluations	PIP.1.3.6 Atelier/consultations pour élaborer des outils et des normes globales de gestion ; normes approuvées par les	Consultant États parties	Normes globales adoptées à la 38e session du	Rechercher des fonds extrabudgés-		

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		d'efficacité de la gestion, comprenant un plan de gestion des risques et des catastrophes pour les sites vulnérables.	États parties, puis communications volontaires des États parties et autres acteurs, et reconnaissance des bonnes pratiques de gestion.	Centre du patrimoine mondial	Comité (2014)	taires pour obtenir des ressources et un appui technique Identifier les donateurs
		A.1.3.7 Préparer un rapport thématique sur les principaux facteurs globaux et régionaux ayant des effets préjudiciables sur la Valeur universelle exceptionnelle des biens, regroupées selon les cinq catégories de facteurs mentionnées dans le rapport périodique, et sur toute menace supplémentaire identifiée au cours du processus d'élaboration du rapport.	PIP.1.3.7 Rapport thématique sur les principales menaces réalisé à intervalles réguliers déterminés d'un commun accord.	Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	Rapport thématique présenté à la 39e session du Comité (2015)	Rechercher des fonds extrabudgétaires pour obtenir des ressources et un appui technique Identifier les donateurs
		A.1.3.8 Mettre en place un cycle de quatre ans pour les révisions des <i>Orientations</i> .	PIP.1.3.8 Clarifications apportées concernant le processus et le calendrier pour les révisions des <i>Orientations</i> .	Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
1.4 Formation et recherche	Une réponse est apportée aux besoins en formation à la conservation exprimés par les communautés et agences, y compris les besoins identifiés dans le cadre du Rapport périodique	A.1.4.1 Se servir de la stratégie globale pour le renforcement des capacités comme d'une base pour développer des sous-stratégies de renforcement des capacités par région et sous-région en incluant les besoins identifiés dans le cadre du rapport périodique.	PIP.1.4.1 La stratégie globale pour le renforcement des capacités est financée et mise en œuvre et les besoins identifiés en matière de renforcement des capacités sont moindres dans les futurs rapports périodiques.	Organisations consultatives	En cours	Rechercher un financement extrabudgétaire
		A.1.4.2 Explorer les possibilités offertes par les centres régionaux de catégorie 2 et les nouveaux fonds régionaux pour le renforcement des	PIP.1.4.2 Voir ci-dessus.	Organisations consultatives	En cours	Rechercher un financement extrabudgétaire

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		capacités s'agissant des méthodes de conservation et des résultats.				taire
		A.1.4.3 Envisager l'établissement d'un réseau de gestion de site pour faciliter l'échange et le partage de l'information sur les meilleures pratiques en matière de gestion du patrimoine.	PIP.1.4.3 Voir ci-dessus.	Organisations consultatives	En cours	Rechercher un financement extrabudgétaire
1.5 Atténuation des menaces les plus graves	Les conditions d'un retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril ou de la Liste du patrimoine mondial sont claires et appliquées avec constance	A.1.5.1 Le dispositif de la Liste du patrimoine mondial en péril est utilisé conformément aux dispositions des <i>Orientations</i> (tant pour l'inscription que pour le retrait).	PIP.1.5.1 Groupe de travail établi à la 36 ^e session du Comité ; règlement intérieur révisé afin d'interdire à un État partie représenté au Comité de prendre part à la décision sur les suites à donner aux rapports sur l'état de conservation concernant un bien situé sur son territoire.	Comité du patrimoine mondial Groupe de travail	En place pour la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
		A.1.5.2 Les projets de décision pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril comprennent un programme chiffré des actions nécessaires, qui s'appuie sur les mesures correctives à prendre pour atteindre l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (article 11.4 de la <i>Convention</i>), et encouragent l'utilisation de l'Assistance internationale pour répondre à ces besoins.	PIP.1.5.2 Les projets de décision relatifs à la Liste du patrimoine mondial en péril comportent un programme chiffré des mesures correctives à prendre pour le retrait de cette liste ; les États parties disposent d'un ensemble de perspectives claires au sujet des mesures correctives requises ; le programme des mesures correctives reste inchangé ; rapports de suivi sur la réalisation des objectifs de financement ; les États parties comblent les déficits.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	En place pour la 37e session du Comité (2013)	Contrats des Organisations consultatives (FPM) Coût estimé
		A.1.5.3 Clarifier les critères/limites pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril et leur retrait, liés à leur Valeur universelle exceptionnelle.	PIP.1.5.3 Les décisions d'inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou de le retirer de la Liste du patrimoine mondial sont identiques pour tous les sites du patrimoine mondial des États parties et clairement étayées quant aux menaces	Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> en place pour la 38e session du Comité (2014)	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance (PIP)	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
			pesant sur leur Valeur universelle exceptionnelle ou à la perte de leur Valeur universelle exceptionnelle.			
		A.1.5.4 Examiner les biens inscrits afin d'identifier les principaux risques et de publier une liste des recommandations existantes sur l'évaluation des risques et la gestion des menaces.	PIP.1.5.4 Les États parties sont accompagnés pour dresser (et utiliser) une liste des principaux risques qui pèsent sur leurs biens et des recommandations à suivre pour gérer les menaces sérieuses ; toutes les recommandations existantes sont diffusées via le site Internet et d'autres moyens de communication.	Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	En place pour la 38e session du Comité (2014)	Contrats des Organisations consultatives (FPM) Coût estimé

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
Objectif du patrimoine mondial 2 : La Liste du patrimoine mondial est une sélection crédible du patrimoine culturel et naturel le plus exceptionnel						
2.1 <i>Stratégie afin que la Liste du patrimoine mondial soit représentative, équilibrée et crédible</i>	Les activités entreprises dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible sont le reflet des priorités définies et sont en cohérence avec la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	A.2.1.1 Définir et diffuser largement les objectifs de la Stratégie globale, en cohérence avec ceux de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et sur la base d'une évaluation des réussites et des défis persistants de la Stratégie globale de 1994 <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des critères et des indicateurs de suivi pour la Stratégie globale afin d'évaluer la nature et les causes des lacunes majeures. - Élaborer des cadres analytiques efficaces et des statistiques permettant de comprendre comment les sous-régions peuvent contribuer à la Stratégie globale. 	PIP.2.1.1 Les objectifs, critères et indicateurs de suivi sont définis dans le cadre des contributions des États parties soumises à l'examen du Comité ; le Centre du patrimoine mondial rend compte de la mise en œuvre de la Stratégie globale selon les critères et les indicateurs de suivi ; établissement d'un rapport sur l'efficacité des sous-régions en termes d'application de la Stratégie globale, basé sur les cadres analytiques et les statistiques.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Objectifs, critères et indicateurs de suivi examinés à la 38e session du Comité (2014) Cadre pour l'établissement des rapports examiné à la 39e session du Comité (2015)	100 000 dollars EU
		A.2.1.2 Fixer des priorités pour les études thématiques et les initiatives en lien avec la Stratégie globale, et identifier des ressources supplémentaires pour leur réalisation, leur publication et leur diffusion.	PIP.2.1.2 Études thématiques identifiées, produites et entièrement financées sur des sujets prioritaires.	Organisations consultatives	Priorités des études thématiques identifiées et soumises à l'examen de la 39e session du Comité (2015)	60 000 dollars EU par étude thématique
		A.2.1.3 Encourager les États parties dont le patrimoine est déjà bien représenté sur la Liste du patrimoine mondial à envisager de soutenir, en même temps que chacune de ses propositions d'inscription, une autre proposition présentée par un État partie	PIP.2.1.3 Nombre accru de propositions d'inscription liées entre États parties bien représentés et États parties moins bien représentés.	États parties	En cours	Diverses

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		dont le patrimoine n'est pas ou est insuffisamment représenté, comme le prévoit le paragraphe 59c des <i>Orientations</i> .				
		A.2.1.4 Développer différents moyens permettant de préserver les sites ne relevant pas de la souveraineté des États parties qui répondent aux conditions de Valeur universelle exceptionnelle.	PIP.2.1.4 Contributions reçues et document préparé, pour examen par le Comité, sur les moyens de protéger les sites ne relevant pas de la souveraineté des États parties.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Moyens examinés à la 38e session du Comité (2014)	Rechercher des fonds extrabudgétaires
2.2 Propositions d'inscription	Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial sont en totale conformité avec les exigences définies dans les <i>Orientations</i>	A.2.2.1 Mener à bien les projets pilotes relatifs aux « processus en amont » et évaluer leur efficacité en vue de poursuivre et de développer le programme de travail ; envisager d'élaborer des recommandations pour aider et encourager les États parties à dresser des listes indicatives et à hiérarchiser leurs éléments en associant la communauté, et harmoniser les listes dans les sous-régions.	PIP.2.2.1 Évaluation des projets pilotes relatifs aux processus en amont achevée et utilisée pour une possible extension du programme ; recommandations sur les listes indicatives mises en ligne ; États parties et autres acteurs encouragés à soumettre des études de cas, les plus intéressantes étant reconnues par le Comité ; contributions reçues sur la hiérarchisation des éléments des listes indicatives, et options publiées sur Internet.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Évaluation des projets pilotes relatifs aux processus en amont examinée à la 40e session du Comité (2016), et révisions des listes indicatives examinées à la 42e session du Comité (2018)	Rechercher des fonds extrabudgétaires
		A.2.2.2 Communiquer largement sur les bénéfices retirés par les États parties passant par la phase de conseil préliminaire du 30 septembre (avant la première année) et sur les conditions requises pour passer le stade de la vérification technique/du caractère complet ou non des propositions avant leur transmission pour évaluation aux Organisations consultatives.	PIP.2.2.2 Réduction du nombre de propositions d'inscription ne répondant pas à tous les critères des <i>Orientations</i> , qui sont transmises pour évaluation au Comité. Les États parties s'attendent à ce que le processus d'inscription dure 2 ans et demi, et non pas un an et demi.	Centre du patrimoine mondial Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la 38e session du Comité (2014)	Temps de travail du personnel
		A.2.2.3 Améliorer le processus d'enregistrement (du 1 ^{er} février au 1 ^{er} mars de la première année) pour y	PIP.2.2.3 Tous les biens inscrits doivent démontrer la valeur universelle exceptionnelle conformément aux critères	Centre du patrimoine mondial	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la	Temps de travail du

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
2.2 Propositions d'inscription (suite)	Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial sont en totale conformité avec les exigences définies dans les <i>Orientations</i> (suite)	inclure les deux vérifications, technique et relative au caractère complet de la proposition, et pour indiquer si de prime abord, tous les éléments de justification de la Valeur universelle exceptionnelle sont réunis, y compris ceux pour lesquels un avis est requis, par exemple, vérifier que la proposition, pour chaque élément de reconnaissance de la Valeur universelle exceptionnelle, soutient la composition avec tous les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives ainsi qu'avec d'autres sites pour lesquels cette caractéristique est évidente ; vérifier que tous les critères de protection et de gestion sont réunis. Les propositions qui ne satisfont pas à tous les critères ne vont pas plus loin.	d'inscription et satisfaire aux conditions requises pour ce qui est de l'intégrité/authenticité, la protection et la gestion, comme indiqué dans les <i>Orientations</i> .	Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	38e session du Comité (2014)	personnel
		A.2.2.4 Développer une base de données en ligne sur les sites du patrimoine mondial et les listes indicatives permettant d'effectuer des recherches par thème, lieu, taille, durée d'inscription sur la liste du patrimoine en péril ou autres caractéristiques afin d'aider les États parties à élaborer des listes indicatives et des propositions d'inscription.	PIP.2.2.4 Base de données en ligne sur les sites du patrimoine mondial et les listes indicatives.	Centre du patrimoine mondial	Base de données opérationnelle d'ici à décembre 2015	Temps de travail du personnel
		A.2.2.5 Développer et diffuser largement des recommandations sur l'analyse comparative, la conservation et la gestion, l'intégrité et l'authenticité, y compris par la publication d'exemples de bonnes pratiques.	PIP.2.2.5 Recommandations sur la préparation des propositions d'inscription formulées et mises en ligne ; les États parties suivent les conseils relatifs aux propositions.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Recommandations sur les propositions d'inscription examinées à la 38e session du Comité (2014)	Rechercher des fonds extrabudgétaires

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		A.2.2.6 Faire connaître les autres moyens possibles de reconnaissance et de conservation des sites qui ne rempliraient pas les critères de la Valeur universelle exceptionnelle à l'échelon régional, ou par thème.	PIP.2.2.6 Les États parties sont au fait des moyens de reconnaissance autres que l'appartenance au patrimoine mondial.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
Objectif du patrimoine mondial 3 : La protection et la conservation du patrimoine prend en compte les besoins actuels et à venir en termes d'environnement, de société et d'économie						
3.1 Développement durable	Prise en compte accrue du développement durable en reliant la conservation aux communautés	A.3.1.1 Élaborer une méthode d'évaluation de l'impact socio-économique de l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial, et des stratégies d'investissement dans le développement durable pour les communautés avant et après l'inscription.	PIP.3.1.1 Les États parties réalisent des études sur l'impact de l'inscription au patrimoine mondial et les mettent en ligne. Une analyse coût-avantage est effectuée pour une meilleure compréhension des conditions préalables à réunir pour que l'inscription et la conservation revêtent un éventuel intérêt économique et social pour les communautés.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Méthode examinée à la 37e session du Comité (2013)	30 000 dollars EU
		A.3.1.2 Élaborer une politique claire, y compris des normes en matière de conservation et de développement durable, en s'appuyant sur les résultats de la Conférence Rio + 20.	PIP.3.1.2 Les différents États parties ont des politiques en matière de conservation et de développement durable, diffusées sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial ; normes définies, évaluées et adoptées.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Politique examinée à la 37e session du Comité (2013)	30 000 dollars EU
		A.3.1.3 Concevoir des outils pour aider les États parties à intégrer la protection du patrimoine dans les processus de planification et à associer efficacement les communautés, en particulier sur les sites du patrimoine mondial où il existe un système traditionnel de propriété foncière et d'aménagement du sol.	PIP.3.1.3 Contributions demandées sur les outils utilisés par les États parties pour le patrimoine, la planification et la participation communautaire. Expert engagé pour développer des outils dans des régions prioritaires précises, en particulier celles qui sont menacées par un développement incontrôlé.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Outils examinés à la 37e session du Comité (2013)	30 000 dollars EU

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
Objectif N° 4 : Le patrimoine mondial maintient et améliore la qualité de sa « marque de fabrique »						
4.1 <i>Sensibilisation</i>	Le patrimoine mondial est très largement reconnu comme la meilleure norme en termes de patrimoine et de conservation	A.4.1.1 Poursuivre l'examen des implications et du calendrier possible de la planification d'une Journée internationale du patrimoine mondial afin de sensibiliser l'opinion publique au patrimoine mondial.	PIP.4.1.1 Contributions reçues sur les différentes modalités de la Journée internationale du patrimoine mondial.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Modalités examinées à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
		A.4.1.2 En fonction des fonds disponibles, organiser des expositions célébrant les réussites dans le domaine du patrimoine mondial, par exemple un hommage à l'égyptologue Christiane Desroche-Noblecourt pour son rôle dans la sauvegarde des temples de Nubie en 1959.	PIP.4.1.2 Réussites dans le domaine du patrimoine mondial identifiées et fonds trouvés pour organiser des expositions.	États parties	En cours	Rechercher des fonds extrabudgétaires
		A.4.1.3 Faire connaître des exemples de bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine, en exposant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui sont l'illustration de ces pratiques.	PIP.4.1.3 Contributions sollicitées auprès des États parties et autres acteurs, et reconnaissance, chaque année, par le Comité, des exemples de bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine ; les informations reçues restent sur Internet.	Centre du patrimoine mondial États parties	En cours	Temps de travail du personnel Rechercher des fonds extrabudgétaires
		A.4.1.4 Mettre au point des mécanismes pour identifier les enseignements et les expériences dans le domaine du patrimoine mondial et faciliter leur adoption	PIP 4.1.4 Voir ci-dessus.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Rechercher des fonds extrabudgétaires

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
4.2 Image	La valeur, la crédibilité et la qualité du patrimoine mondial sont reconnues et comprises par un très vaste public	A.4.2.1 Élaborer une véritable stratégie de marque pour le patrimoine mondial, incluant l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial, à partir d'un audit sur la perception du patrimoine mondial dans l'opinion publique et en rapport avec le PACTe.	PIP.4.2.1 Encourager les différents États parties à réaliser un audit sur la perception du patrimoine mondial dans l'opinion publique pour permettre une approche axée sur la marque au niveau national ; élaborer une stratégie de marque pour saisir les effets positifs de la valeur globale de la marque.	Centre du patrimoine mondial Expert en marques États parties	Stratégie de marque examinée à la 37e session du Comité (2013)	100 000 dollars EU
		A.4.2.2 Exposé du Président, destiné aux médias, sur les objectifs et les réalisations dans le domaine du patrimoine mondial avant les sessions statutaires et les sessions de renforcement des capacités organisées pour les journalistes sur le patrimoine mondial.	PIP.4.2.2 Informations plus nombreuses et précises, diffusées par les médias sur le patrimoine mondial, via un portail spécifique. Suivi des médias entamé, et réponses apportées, le cas échéant.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.4.2.3 Développer, soutenir et mener à bien des activités en vue de promouvoir le 40 ^e anniversaire.	PIP.4.2.3 Les États parties rendent compte des activités au Centre du patrimoine mondial et les mettent en ligne.	États parties	D'ici à décembre 2012	Diverses

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
Objectif du patrimoine mondial 5 : Le Comité peut examiner les problèmes stratégiques et de politique						
5.1 <i>Définition d'une politique exhaustive et systématique</i>	Du temps est accordé afin d'examiner les problèmes stratégiques et de politique dans le cadre d'un processus consultatif et systématique	A.5.1.1 Rassembler toutes les recommandations du Comité ou de l'Assemblée générale en matière de politiques sur une page Web interrogeable et identifier les lacunes.	PIP.5.1.1 Premier recueil en ligne de recommandations en matière de politiques.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Recommandations existantes en matière de politiques mises en ligne d'ici fin 2014	Temps de travail du personnel
		A.5.1.2 Elaborer des « principes directeurs » (format similaire à celui des <i>Orientations</i>) en s'appuyant sur la base de données sur les politiques et en extrayant les éléments pertinents des <i>Orientations</i> pour les insérer dans un nouveau document.	PIP.5.1.2 Principes directeurs développés et éléments sur les politiques retirés des <i>Orientations</i> .	Consultant Groupe de travail sur les <i>Orientations</i> / principes directeurs	Révisions des <i>Orientations</i> / principes directeurs examinées à la 39e session du Comité (2015)	80 000 dollars EU
		A.5.1.3 Rationaliser les programmes thématiques pour répondre aux besoins identifiés dans le rapport périodique.	PIP.5.1.3 Moins de programmes thématiques axés sur les priorités adoptées ; programmes efficaces et durables.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.5.1.4 Réfléchir aux possibilités de recourir davantage aux groupes consultatifs lors des sessions du Comité ou d'admettre les demandes d'interventions d'États parties non-membres du Comité (sous réserve d'accord du Président) sur les questions de politique à l'ordre du jour.	PIP.5.1.4 Le Comité étudie les possibilités de consulter davantage sur les questions de politique.	Comité du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.5.1.5 Étudier les possibilités d'intervention des Organisations consultatives et des observateurs dans les débats sur les politiques au sein du	PIP.5.1.5 Les interventions des Organisations consultatives et des observateurs apparaissent dans les documents relatifs aux décisions.	Comité du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		Comité et à l'Assemblée générale.				
		A.5.1.6 En fonction des fonds disponibles, organiser trois sessions ordinaires du Comité (non étendues) à chaque exercice biennal, y compris les années impaires au Siège de l'UNESCO, immédiatement après l'Assemblée générale.	PIP.5.1.6 Des fonds sont trouvés pour organiser trois sessions ordinaires du Comité à chaque exercice biennal.	Centre du patrimoine mondial	En cours	FPM / Programme ordinaire / Etats hôte Coût estimé
		A.5.1.7 Préciser les règles relatives à la composition, au mandat et aux rapports des groupes d'experts.	PIP.5.1.7 Les règles et le statut des groupes d'experts sont précisés.	Groupe de travail sur les Orientations	Révisions des Orientations examinées à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
5.2 Coordination avec les instruments connexes	Synergie améliorée avec les programmes et objectifs plus larges de l'UNESCO et tous les autres instruments internationaux pertinents	A.5.2.1 Les États parties donnent des exemples de développement fondé sur le patrimoine pour publication sur Internet afin d'illustrer les liens entre le patrimoine et le contexte plus large du renforcement des capacités nationales.	PIP.5.2.1 Reconnaissance des meilleures pratiques en matière de développement fondé sur le patrimoine à chaque session du Comité.	États parties	En cours	Temps de travail du personnel
		A.5.2.2 Développer et promouvoir la coopération et la compréhension entre les institutions du patrimoine culturel et naturel, y compris celles qui sont chargées de la mise en œuvre du programme de l'UNESCO, de l'économie, des finances, du développement /de l'aménagement régional, du tourisme et de l'action sociale.	PIP.5.2.2 Le rapport du Secrétariat au titre du point 5B continue de faire état de la coopération entre les institutions chargées du patrimoine national et les autres.	UNESCO Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
Objectif du patrimoine mondial 6 : Les décisions prises lors des réunions statutaires sont prises en connaissance de cause et sont réellement mises en œuvre						
6.1 <i>Prise de décision</i>	Les décisions sont prises en connaissance de cause, cohérentes et mises en œuvre	A.6.1.1 Définir et diffuser des critères clairs et cohérents pour les décisions relatives aux inscriptions, renvois et examens différés et au droit de réponse.	PIP.6.1.1 Tendance à une plus grande cohérence des décisions.	Groupe de travail sur les <i>Orientations</i>	Révisions des <i>Orientations</i> examinées à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
		A.6.1.2 Développer plus avant le programme d'initiation destiné aux membres du Comité.	PIP.6.1.2 Les membres du Comité sont mieux informés des processus et procédures.	Organisations consultatives	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.1.3 Créer une base de données interrogeable sur les décisions et tester sa facilité d'utilisation.	PIP.6.1.3 Création et utilisation accrue de la base de données interrogeable. Expérimentation auprès d'utilisateurs ciblés dans toutes les régions et sous-régions.	Centre du patrimoine mondial	Base de données testée d'ici à décembre 2014	Temps de travail du personnel
		A.6.1.4 Elaborer un manuel expliquant les principales procédures, concernant, par exemple, les propositions d'inscription, l'état de conservation, le vote et les documents à fournir.	PIP.6.1.4 Meilleure information des membres du Comité sur les processus et procédures.	Centre du patrimoine mondial	Manuel examiné à la 37e session du Comité (2013)	30 000 dollars EU
		A.6.1.5 Utiliser, dans les projets de décision, une formulation type et concise et insister sur les questions prioritaires et la mise en œuvre de la <i>Convention</i> .	PIP.6.1.5 Améliorer la cohérence des décisions.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.1.6 Élaborer une procédure permettant de consulter le Secrétariat et les Organisations consultatives sur les incidences pour les <i>Orientations</i> ou sur les implications techniques des modifications apportées aux projets de	PIP.6.1.6 Les décisions sont en conformité avec les <i>Orientations</i> .	Comité du patrimoine mondial	Révisions du Règlement intérieur examinées à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		décision.				
		A.6.1.7 Dresser et distribuer aux membres une liste des activités résultant des réunions du Comité, avec indication du coût associé à leur mise en œuvre.	PIP.6.1.7 Suivi de l'application des décisions et des incidences budgétaires.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.1.8 Relier les rapports sur l'état de conservation à une base de données intégrée en ligne compilant tous les renseignements pertinents concernant les biens pour des décisions prises en connaissance de cause.	PIP.6.1.8 Les décisions sont cohérentes et prises en connaissance de cause.	Centre du patrimoine mondial	Base de données créée d'ici décembre 2016	Temps de travail du personnel
6.2 Charge de travail	Charge de travail réduite tout en conservant la qualité	A.6.2.1 Étudier les possibilités de renforcer le rôle du Bureau (sans lui donner un rôle de décision ni augmenter le temps consacré aux réunions).	PIP.6.2.1 Le travail du Comité est facilité par le Bureau.	Centre du patrimoine mondial	Modalités d'un renforcement du rôle du Bureau examinées à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
		A.6.2.2 Examiner les méthodes de travail des autres conventions et étudier des possibilités de gestion de la charge de travail, y compris la définition des priorités, des votes à bulletins secrets et des sous-comités.	PIP.6.2.2 Communications portant sur les méthodes de travail d'autres conventions.	Centre du patrimoine mondial	Méthodes de travail examinées à la 38e session du Comité (2014)	Temps de travail du personnel
		A.6.2.3 Réexaminer la décision de Suzhou.	PIP.6.2.3 Document sur la finalité et l'évolution de la décision de Suzhou remis au Comité.	Centre du patrimoine mondial	Document sur la décision de Suzhou examiné à la 38e session du Comité (2014)	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		A.6.2.4 Le rapport sur les actions émanant du Comité porte également sur la répartition des responsabilités entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, établie en conformité avec les rôles esquissés dans les <i>Orientations</i> .	PIP.6.2.4 Meilleure concordance des rôles et responsabilités du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives avec les <i>Orientations</i> .	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.2.5 Dresser et diffuser largement une liste récapitulative annuelle des rencontres proposées afin d'évaluer les priorités et les ressources humaines et financières disponibles.	PIP.6.2.5 Rencontres non statutaires classées par ordre de priorité.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
6.3 Aide du Secrétariat	Soutien renforcé du Secrétariat au Comité	A.6.3.1 Examiner l'état de la mise en œuvre du rapport d'audit sur les activités du Centre du patrimoine mondial.	PIP.6.3.1 Les recommandations du rapport d'audit sont intégralement mises en œuvre.	Centre du patrimoine mondial	État de la mise en œuvre de l'audit examiné à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
		A.6.3.2 Élaborer et publier un calendrier annuel des activités et des dates limites pour la mise en œuvre de la <i>Convention</i> , en corrigeant toute anomalie.	PIP 6.3.2 Calendrier annuel publié.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	En cours	Temps de travail du personnel
6.4 Budget	Les décisions sont chiffrées, l'établissement de rapports prend en compte tous les financements et ceux-ci sont le reflet des priorités définies	A.6.4.1 Concevoir des modules de coût pour les principales activités et les décisions en matière de coûts, et évaluer les implications en termes de charge de travail des décisions avant leur adoption.	PIP.6.4.1 Les décisions majeures sont chiffrées avant leur adoption.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives Comité consultatif permanent du budget	En cours	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		A.6.4.2 Étudier des moyens d'améliorer l'affectation de l'assistance internationale aux besoins identifiés.	PIP.6.4.2 L'assistance internationale cherche à répondre à des besoins identifiés (tendance positive) en soutenant des priorités en matière de conservation recensées dans le cadre des rapports sur l'état de conservation et des cycles de rapports périodiques. Si nécessaire, les États parties sont secondés dans leur demande.	Centre du patrimoine mondial	Approche/priorités de l'assistance internationale examinées à la 37e session du Comité (2013)	Temps de travail du personnel
		A.6.4.3 Mettre en place un organe consultatif permanent pour l'examen du budget biennal du Comité.	PIP.6.4.3 Comité consultatif permanent du budget établi et en activité.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.4.4 Examiner les allocations budgétaires et analyser la structure des ressources et des dépenses.	PIP.6.4.4 Le compte rendu financier examine tous les aspects du financement des travaux de la <i>Convention</i> par les différentes sources.	Centre du patrimoine mondial Comité consultatif permanent du budget	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.4.5 Corréler les cycles budgétaires du Comité et de l'UNESCO pour faire en sorte que toutes les fonctions statutaires soient entièrement financées par le budget ordinaire.	PIP.6.4.5 Les fonctions statutaires sont entièrement financées par le budget ordinaire.	UNESCO Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.4.6 Étudier comment augmenter les contributions au FPM et élaborer une stratégie de collecte de fonds tenant compte des moyens de lier les contributions extrabudgétaires aux priorités du Comité.	PIP.6.4.6 La contribution accrue du parrainage privé va aux priorités.	Consultant	Stratégie de collecte de fonds examinée à la 38e session du Comité (2014)	50 000 dollars EU
		A.6.4.7 Établir un rapport annuel sur les fonds extrabudgétaires profitant aux	PIP. 6.4.7 Les rapports sur les fonds extrabudgétaires profitant au patrimoine mondial sont inclus dans les documents	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel

Priorité	Résultat	Activités	Principal indicateur de performance	Répartition des responsabilités	Calendrier	Implications financières
		biens du patrimoine mondial.	budgétaires transmis au Comité du patrimoine mondial et à l'Assemblée générale par le Centre du patrimoine mondial.	mondial		personnel
6.5 Plan de mise en œuvre	Les actions entreprises dans le cadre du Plan d'action stratégique sont liées aux priorités et le budget disponible et les résultats sont suivis et examinés	A.6.5.1 Les résultats obtenus au titre du Plan d'action stratégique sont communiqués à l'Assemblée générale des États parties.	PIP.6.5.1 Les actions associées à des questions prioritaires de politique générale sont mises en œuvre.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.5.2 Le rapport annuel du Centre du patrimoine mondial présenté au Comité reflète les priorités du Plan d'action stratégique et rend compte des résultats plutôt que des activités.	PIP.6.5.2 Le rapport annuel du Centre du patrimoine mondial est axé sur les résultats.	Centre du patrimoine mondial	En cours	Temps de travail du personnel
		A.6.5.3 Présenter une étude portant sur les mécanismes possibles de surveillance et de suivi des organes statutaires de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> .	PIP.6.5.3 Les actions associées à des questions prioritaires de politique générale sont mises en œuvre.	Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Mécanismes possibles de suivi de la mise en œuvre examinés à la 38e session du Comité (2014)	50 000 dollars EU

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 36 COM 12A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-12/36.COM/12A,*
2. *Rappelant les Décisions **32 COM 10**, **33 COM 14A.2**, **34 COM 12**, and **35 COM 12A** adoptées à ses 32^e (Québec, 2008), 33^e (Séville, 2009), et 34^e (Brasília, 2010) sessions respectivement, et les Résolutions **17 GA 9** et **18 GA 11** adoptées par l'Assemblée générale des Etats parties à ses 17^e (UNESCO, 2009) et 18^e sessions (UNESCO, 2011) respectivement,*
3. *Reconnaît l'adoption du Plan d'action stratégique et de Vision par la 18^e session de l'Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, 2011) ;*
4. *Accueille favorablement les progrès accomplis dans la préparation du Plan de mise en œuvre par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, y inclus les rôles, responsabilités et obligations redditionnelles, un calendrier de mise en œuvre et une liste des actions prioritaires ;*
5. *Note les liens étroits entre le projet de Plan de mise en œuvre et le travail du Groupe de travail ouvert établi par la Résolution **18 GA 8** de l'Assemblée générale des Etats parties (UNESCO, 2011) ;*
6. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et avec le soutien des États parties intéressés, de poursuivre ses efforts pour définir plus avant les différentes activités contenues dans le projet de Plan de mise en œuvre ;*
7. *Demande également que les résultats et les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique soient présentés pour considération à l'Assemblée générale lors de sa 19^e session, en 2013, en lien avec le point 8 de la Résolution **18 GA 11**.*